N° D_33_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

_____

Domaine : 9 Autres domaines de competences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de competences des communes

_____

Objet : Autorisation signature devis de restauration des registres d'état civil de l'Atelier du Patrimoine

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8
Procuration : 0
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 14 octobre 2024

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier-tel• 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

Dépôt Carcassonne
Date de réception de l'AR: 28/10/2024
011-211102751-20241023-D_33_2024-DE

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 23 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Paul NEVELING, Rémi PECH, Timothée L'HOMEL, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Kim VIGNES, Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Rémi PECH

Vu le Code du Patrimoine et notamment l'article L.212-6

Vu l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999 (n°50 à 53),

Vu l'arrêté du 24 septembre 1962 modifié

Monsieur le Maire explique aux membres présents que la confection et la réfection des registres de l'état civil constituent une obligation du Maire, prescrite par l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999 (n°50 à 53) et par les dispositions de l'arrêté du 24 septembre 1962 modifié.

Le travail de reliure et de réparation doit, en outre, être accompli suivant les « prescriptions relatives à la reliure des livres, des périodiques, des publications en série et autres documents en papier à l'usage des archives et des bibliothèques », telles que définies dans la norme Afnor ISO 14416, ainsi que le « Manuel pour la reliure et la restauration des documents d'archives », établi par le Service Interministériel des Archives de France, en 2009.

Monsieur le Maire expose ensuite que certains des registres d'état civil sont en mauvais état et présente un devis de l'Atelier du Patrimoine situé 65 quai de Brazza 33072 Bordeaux Cedex avec et sans option numérisation pour chaque registre

	TOTAL HT hors option	TOTAL TTC hors option	TOTAL HT avec option numérisation	TOTAL TTC avec option numérisation
EC - TD 1883 - 1892	500,54 €	600,65 €	714,19 €	857,03 €
EC - TD 1903 - 1912	408,28 €	489,94 €	507,28 €	608,74 €
EC - TD1913 - 1922	399,47 €	479,37 €	479,77 €	575,73 €
EC - TD 1923 - 1932	374,45 €	449,35 €	430,00 €	516,01 €
EC 1933 - 1942	282,24 €	338,69 €	315,24 €	378,29 €
TOTAL GENERAL	**1 964,98 €**	**2 358,00 €**	**2 446,48 €**	**2 935,80 €**
	soit total TVA 393,02 €			

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents:

– d'**ACCEPTER** le devis de l'Atelier du Patrimoine pour la restauration des registres: EC - TD 1883 - 1892, EC - TD 1903 - 1912, EC - TD 1913 - 1922, EC - TD 1923 - 1932 et EC - TD 1933 - 1942 pour un montant de 1 964,98€ HT soit 2 358,00€ TTC

– d'**ACCEPTER** l'option de numérisation proposée pour les registres: EC - TD 1883 - 1892, EC - TD 1903 - 1912 et EC - TD 1913 - 1922 pour un montant de 392,95€ HT soit 471,54€ TTC

N° D_33_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

_____

Domaine : 9 Autres domaines de competences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de competences des communes

_____

Objet : Autorisation signature devis de restauration des registres d'état civil de l'Atelier du Patrimoine

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8
Procuration : 0
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 14 octobre 2024

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier-tel• 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

Dépôt Carcassonne
Date de réception de l'AR: 28/10/2024
011-211102751-20241023-D_33_2024-DE

– d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la mise en oeuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 28 octobre 2024

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 28 octobre 2024